

Sommaire

Page 1 : Édito de Marie-Thérèse Bodo.

Page 2 : Bac pro G.A.

Page 3 : Bilan 213-2014 : le SNUEP vigilant et actif à vos côtés.

Page 4 : Bilan (suite). Le SNUEP écrit au Recteur. Elections professionnelles

Page 5 : Pourquoi je me syndique au SNUEP. Elections professionnelles.

Page 6 : Prélèvement automatique.

Page 7 : Bulletin d'adhésion.

Page 8 : Recomposition des Régions.

Résister ...

é
d
i
t
o

Quelques mots très entendus ces derniers jours, mais toujours d'actualité ?

Résister au découragement et à la colère.

C'est vrai, la situation générale n'est pas au beau fixe et la situation dans les lycées professionnels ne s'améliore pas. Contrairement à ce que nous pouvions espérer, les choix et les dogmes appliqués avant 2014 ont toujours cours. L'enseignement professionnel est encore méconnu et dévalorisé. Le bilan de la réforme des Bac 3 ans n'a pas été fait. Les CCF continuent. L'autonomie des EPLE génère des situations de conflits et détruit la solidarité.

Nous devons lutter contre des mesures qui favorisent l'apprentissage, résister à la colère contre les élèves nourris par les « valeurs marchandes » propagées par les médias, contre les parents qui deviennent procéduriers, contre une hiérarchie dont les demandes sont de plus en plus ubuesques.

Nos espoirs ont été déçus, c'est vrai mais quelques lueurs doivent nous donner la volonté de poursuivre. Le travail d'explication et d'argumentation porté par le SNUEP-FSU commence à porter ses fruits.

Le questionnaire sur le CCF a montré ses défauts. Notre hiérarchie commence à admettre que des changements sont nécessaires. A nous d'œuvrer pour convaincre qu'un retour aux examens ponctuels nationaux est indispensable dans la plupart des matières.

Les actions menées par le SNUEP-FSU (lettre au Ministre, saisie du CHSCT, ...) sur la réforme du Bac GA obligent le ministère à étudier des améliorations. A nous de nous mobiliser pour faire valoir nos revendications.

Ces avancées peuvent sembler négligeables mais elles sont autant de fissures dans la chape de plomb qui enserrait l'enseignement professionnel initial. A nous de persévérer pour briser ce carcan.

Pourquoi est-il si difficile de faire entendre nos revendications ? Nos adversaires sont multiples :

- une idéologie qui veut fabriquer des « salariés employables » alors que notre rôle est de former des citoyens efficaces dans leur domaine professionnel mais aussi lucides et engagés ;

- des corps d'inspection qui ne veulent pas reconnaître leurs erreurs ;

- les adversaires des services publics qui veulent assimiler l'Education à une marchandise.

Alors pourquoi ne pas baisser les bras et chercher à se débrouiller au mieux chacun dans son coin en cherchant des stratégies individuelles, ou céder à la facilité en accusant l'un ou l'autre ?

Nous ne pouvons pas nous abandonner au défaitisme et à une vision noire de l'avenir. Le choix de notre métier nous l'interdit. En temps de paix, résister c'est refuser le découragement, refuser les petites compromissions et choisir la solidarité.

A l'heure où la circulaire de rentrée fait la part belle à l'apprentissage et à la mixité des publics, il est plus que jamais indispensable de faire front de manière unitaire. C'est pourquoi, aussi bien au niveau national qu'académique, le SNUEP-FSU a proposé aux autres syndicats de l'enseignement professionnel de porter nos revendications ensemble et d'opposer un front uni contre la volonté politique du Ministère de développer encore l'apprentissage. Face aux menaces qui pèsent sur l'avenir de l'enseignement en lycée professionnel, tout comportement qui divise notre profession est suicidaire.

Avec le SNUEP-FSU et tous les PLP de bonne volonté, créons la mobilisation qui redonnera sa place à l'enseignement professionnel public.

Marie-Thérèse BODO

Le secteur tertiaire compte 142 497 élèves en BEP Métiers du Secrétariat et Métiers de la Comptabilité en 1997-1998. Ce chiffre passe à 122 820 en 2002-2003 dont seulement 672 en apprentissage. La VAE y est marginale.

Ces chiffres sont significatifs quand le gouvernement de l'époque, qui veut développer l'apprentissage, commande en 2003, un rapport aux IG Brigitte DORIATH et ALAIN SERE.

Dans le rapport, les IG décrivent des profs âgés, déconnectés de la réalité des entreprises (pour ceux qui enseignent en BEP !), à la formation initiale et continue insuffisante.

Ces derniers dénoncent aussi la souffrance déjà constatée des enseignants du secteur tertiaire, « importante structure de formation utilisable pour accueillir les élèves en difficulté scolaire et /ou sans solution ou projet », « souffrance des enseignants devant un public démotivé... absent, ...en échec », qui obligent les enseignants à s'en tenir aux aspects comportementaux ». Ils reconnaissent « des charges nouvelles qui leur incombent (accueil de publics difficiles, gestion et suivi des stages, ... contrôle en cours de formation...). Ils indiquent également que les entreprises n'arrivent pas à définir leurs besoins « Parmi les multiples familles d'emploi que recouvre le tertiaire, celles qui concernent le secteur "administratif" relèvent d'un contour dont l'imprécision semble croître avec les changements organisationnels qu'accompagnent les évolutions managériales des entreprises et des autres organisations. ».

Ils rappellent que « la démarche consistant à déduire du comportement des entreprises des enseignements pour la formation des compétences, pour le système éducatif ou la formation continue, est particulièrement hasardeuse. »

Mais après de multiples contradictions, leur rapport va tracer le contour du bac pro GA.

Et c'est ainsi que quelques années plus tard, dans le contexte déjà très compliqué de la réforme du Bac Pro 3 ans, les inspecteurs généraux vont ordonner de « fusionner » les sections comptabilité et secrétariat en 1 seule : le bac pro GA, adaptant l'école à l'entreprise, formatant nos élèves au marché du travail, intensifiant ainsi les difficultés déjà prégnantes.

Le SNUEP-FSU a alerté le ministère sur les incohérences et les dérives inhérentes au Bac Pro GA dès sa mise en œuvre. Les arguments rationnels développés par le SNUEP-FSU ont permis un vote **contre au CSE**.

Au mépris de cet avis, la filière a été imposée et le résultat, 2 ans après, est catastrophique. Les compétences visées ne sont qu'une accumulation de micro-tâches ne faisant sens, ni pour les élèves, ni pour les enseignant-es. Les savoirs et les savoir-faire ne sont plus au cœur de l'enseignement voire ont disparu comme la comptabilité.

Le SNUEP-FSU a participé aux groupes de travail et a alerté le ministre sur les nombreux problèmes liés à la mise en place de ce Bac Pro.

Tous les représentant-es du SNUEP-FSU dans les délégations fédérales aux CHSCT académiques et départementaux, ont été sollicités pour être extrêmement vigilants sur tous les cas où des collègues enseignant-es en GA seraient en situation de souffrance au travail.

Des mesures pour améliorer les conditions de travail ont déjà été actées :

- **harmonisation des consignes** envoyées à l'ensemble des personnels, notamment la fin de « l'obligation » de travailler en scénarii puisque la liberté pédagogique doit être respectée ;

- **redéfinition du rôle du passeport de compétences** qui, s'il est un outil « privé », doit être déconnecté de la certification, un « toilettage » des textes va être opéré ;

- **les 55 fiches descriptives n'ont plus à être évaluées** dans leur ensemble : seules les classes de situation doivent être évaluées.

Les seuls textes réglementaires dans les sections GA sont le référentiel d'activité professionnelle (RAP) et le référentiel de certification. Dans ce cadre, et en respectant la liberté pédagogique de chacun-e, le SNUEP-FSU exige que cessent expressément les jonctions des IEN (scenarii perpétuels, méthodes managériales...).

Pour le SNUEP-FSU, il est urgent d'effectuer un bilan du Bac Pro GA, de re-questionner les contenus d'enseignements proposés, de simplifier les différents pôles du RAP, de redonner toute sa place à l'enseignement de la comptabilité, et d'en finir avec les prétendues méthodes pédagogiques actuellement imposées.

Pour le SNUEP-FSU, il est impératif d'abandonner les très nombreux CCF ainsi que « l'évaluation permanente » mise en œuvre à travers les fiches de compétences et leurs logiciels afférents. **Revenir à une très large part d'évaluation ponctuelle terminale est incontournable.**

Béatrice GAUTHIER

Au niveau national, le SNUEP-FSU a été présent dans les groupes de travail ministériels pour défendre les positions correspondant à nos mandats. L'enseignement professionnel initial étant toujours le parent pauvre, cette tâche n'a pas été aisée.

Retour à des évaluations ponctuelles nationales

Les premières signatures de la pétition « Le tout CCF c'est toujours NON » affluent. Après plusieurs réunions, la revendication forte quant à une nécessaire consultation de l'ensemble de la profession a été entendue. Elle a eu lieu du 15 janvier au 15 février par Internet.

Le retour en épreuves ponctuelles terminales pour 3 disciplines : PSE, Economie-gestion (en industriel, grille N°1) et Economie-droit (Tertiaire, grille N°2) rentrée 2014, session 2015 a été acté par la DGEESCO avec l'accord de l'ensemble des organisations syndicales (sauf CFDT et UNSA). Le SNUEP-FSU est revenu longuement sur les autres disciplines, notamment Langues Vivantes, Math-Sciences et Arts appliqués, qui restent en CCF. Les problèmes majeurs formateur/certificateur, anonymat, cadrage national des diplômés...ne sont pas résolus.

Le 3 avril, la DGEESCO a réuni les organisations syndicales de l'enseignement professionnel pour leur faire part des résultats de l'enquête. Les réponses apportées par de nombreux collègues sont sans équivoque : **la profession est largement favorable au retour aux épreuves ponctuelles terminales, une revendication que le SNUEP-FSU continue de porter.**

Diminution des PFMP

La réduction de 4 semaines sur les 3 ans (avec un retour à des cours et un assouplissement de la règle des 3 semaines consécutives en 2nde) demandée par la majorité des organisations syndicales après avoir été validée par la DGEESCO a été repoussée par Vincent Peillon avant son départ du Ministère.

Le SNUEP-FSU continue de demander la réduction des PFMP.

Missions et carrières : GT au ministère.

Les « avancées » : pondération 1,1 pour l'éducation prioritaire, indemnité de préparation d'examen qui remplace la prime CCF.

Le SNUEP-FSU vote NON au CTM du 27 mars.

Si les autres syndicats de la FSU ont choisi de s'abstenir, **le SNUEP-FSU a voté contre le projet présenté au Comité Technique Ministériel estimant qu'aucune mesure concrète pour améliorer les conditions de travail des PLP n'a été prise** (malgré nos demandes, les PLP sont exclus des dispositifs de pondération des certifiés : pour classes terminales par exemple)

Préavis de grève pour l'oral de rattrapage

Depuis la session 2009, les candidats au baccalauréat professionnel ont une épreuve de rattrapage, dite "épreuve de contrôle". Celle-ci consiste en 2 interrogations orales de quinze minutes chacune et possède un coefficient égal aux épreuves du 1er groupe.

Pour le SNUEP-FSU, cette modalité de rattrapage n'est pas admissible quand la quasi-totalité des épreuves du 1^{er} groupe est en CCF et que les candidats ne peuvent faire le choix des disciplines. D'autre part le coefficient attribué à cette épreuve est beaucoup trop important et dévalorise les épreuves du 1er groupe.

Pour ces raisons, le SNUEP-FSU déposera encore cette année un préavis de grève pour couvrir l'ensemble des collègues qui ne souhaitent pas cautionner cette épreuve de rattrapage.

Rentrée 2014

Le SNUEP-FSU a refusé le calendrier scolaire 2014-2017 qui constitue une augmentation de notre temps de travail. **Lors de son Bureau national du 10 avril, le SNUEP-FSU avait décidé d'appeler les PLP à se mettre en grève le vendredi 29 août 2014, jour de la pré-rentrée, si le ministre ne revenait pas sur cette date. C'est chose faite. Le texte présenté au CSE le 12 juin décale la rentrée des enseignants au lundi 1er septembre 2014 et la rentrée scolaire des élèves au mardi 2 septembre 2014. Contrairement à ce que certains avaient annoncé, ni ce projet d'arrêté ni la note de présentation l'accompagnant ne mentionnent de journée de rattrapage pour les enseignants.**

Le rapport des Inspecteurs Généraux de l'Education Nationale préconise des mesures tendant à développer l'apprentissage dès le collège et remet en cause la professionnalisation acquise en lycée professionnel. Le SNUEP-FSU dénonce ce rapport.

La circulaire de rentrée montre la volonté d'imposer la mixité des publics dans les classes et d'augmenter encore le nombre d'apprentis.

Le SNUEP-FSU mettra tout en œuvre pour s'y opposer.

Le Bac G.A.

Dès sa mise en œuvre, le SNUEP-FSU a dénoncé les contraintes et défauts du Bac GA et agit pour obtenir sa remise en cause. **Voir article page 2.**

Au niveau académique :

En CAPA, les élus du SNUEP-FSU ont sans relâche recherché les meilleures solutions pour les collègues dans l'application des règlements et avec la plus grande transparence. Ils ont eu à cœur d'interpeler le Rectorat pour défendre les collègues en difficulté.

En Comité Technique, avec la FSU, les représentants du SNUEP ont dénoncé avec force le manque de moyens attribués à l'académie de Limoges et les suppressions des postes en votant contre les propositions du Recteur.

Dès cette fin d'année, le SNUEP-FSU demande aux PLP d'interpeler leurs proviseurs pour connaître les projets qui seront transmis au Rectorat et à la Région. En effet ce sera au cours du 1er trimestre que ces demandes seront examinées et priorisées.

(Suite page 4)

(Suite de la page 3)

Au Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, le SNUEP-FSU a été le **seul syndicat** à défendre la nécessité d'une offre de formation large dédiée aux seuls « élèves », offre qui ne doit pas être soumise au marché de l'emploi et qui permette aux jeunes inscrits en lycée professionnel de réussir leur formation.

Le 20 juin, au cours du dernier CCREFP de l'année, le SNUEP-FSU expliquera encore une fois que l'apprentissage n'est pas « LA » solution au chômage des jeunes, qu'une formation en Lycée professionnel est source de réussite et que le mixage des élèves et des apprentis est à proscrire.

Le SNUEP-FSU espère que les fédérations syndicales de salariés présentes lors de ces réunions manifesteront leur intérêt pour l'enseignement professionnel initial ce qui n'est malheureusement pas le cas de certaines qui restent muettes et curieusement absentes sur ce sujet.

En Commission de réforme, les représentants du SNUEP-FSU ont veillé à un examen complet des dossiers.

L'année qui vient s'annonce difficile pour les lycées professionnels, c'est pourquoi, dès le mois d'avril, le SNUEP-FSU de l'académie de Limoges a proposé aux syndicats de l'enseignement professionnel une intersyndicale. Face aux dangers qui nous menacent, nous espérons que chacun saura prendre ses responsabilités et permettra une mobilisation forte de tous les PLP.

Marie-Thérèse BODO

Le SNUEP écrit au Recteur

Le 12 juin 2014

Objet : conditions de travail

Monsieur le Recteur,

Le SNUEP-FSU est très inquiet de la détérioration continue des conditions de travail des personnels enseignants en lycée professionnel dans notre académie.

De plus en plus de PLP ont des services partagés sur des établissements très éloignés. Leurs espoirs d'une amélioration liée aux mutations disparaissent.

Les PLP TZR sont de plus en plus mis en difficulté par des remplacements de courte durée dans des établissements très différents dont des collèges.

Cette détérioration est encore aggravée pour les personnels non titulaires par la précarité de leur emploi : difficultés financières dues au délai de paiement aussi bien des salaires que des indemnités de chômage.

Nous observons de plus en plus des situations très difficiles qui ne sont pas acceptables :

Services partagés entre 3 établissements dans des communes non limitrophes

Services partagés entre deux établissements distants de plus de 60 km

Services partagés entre lycée professionnel et collège dans des communes non limitrophes

Le SNUEP-FSU vous demande de faire le nécessaire pour que ces situations ne soient pas reconduites à la prochaine rentrée.

D'autre part, nous vous demandons de veiller à ce que les personnels non titulaires ne soient pas lésés et que les sommes qui leur sont dues pour les heures supplémentaires et les CCF soient payées normalement.

Depuis deux ans, aucune CPC ne s'est tenue dans l'académie de Limoges ! Il est urgent d'y remédier.

Le SNUEP-FSU espère que vous pourrez apporter une solution rapide à ces demandes.

Si les détériorations des conditions de travail des PLP continuent à s'amplifier, nous ne manquerons pas d'en saisir les CHSCT afin de trouver des améliorations.

Nous vous remercions de votre diligence et vous prions de croire, Monsieur le Recteur, à nos meilleures salutations.

Elections professionnelles de décembre

Le vote, quel que soit le syndicat de notre choix, sera **très important** puisqu'il nous « engage » pour 4 ans. Il y aura 4 votes :

- ◆ Un vote pour élire les commissaires paritaires académiques (promotion, mutation intra, adaptation, reconversion, notation...)
- ◆ Un vote pour élire les commissaires paritaires nationaux (mutation inter, négociation carrière...)

◆ Un vote pour élire les représentants au Comité Technique Académique (carte scolaire, structure des établissements, création et suppression de postes...)

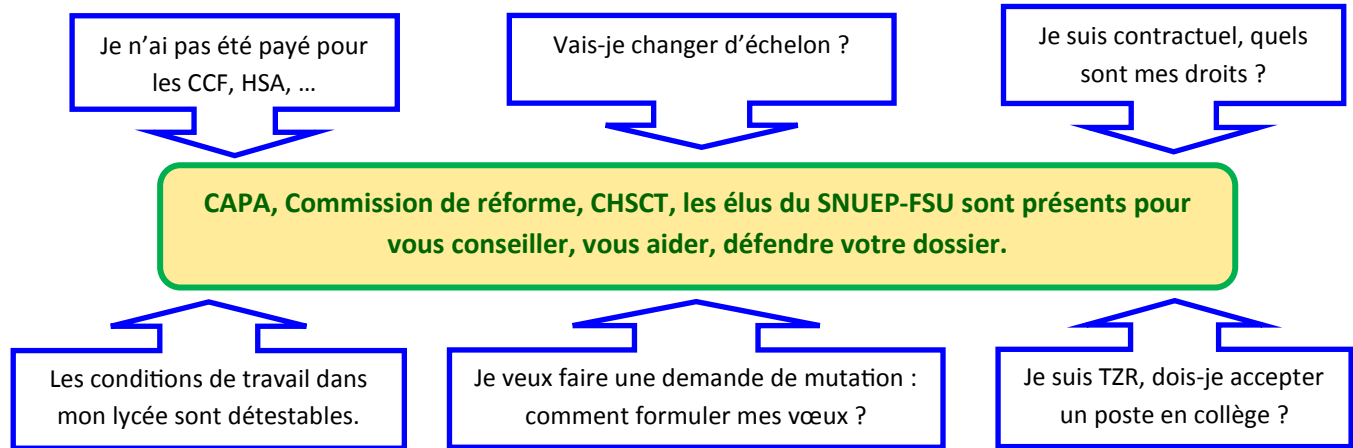
◆ Un vote pour élire les représentants au Comité Technique National.

Pourquoi je me syndique au SNUEP ?

je veux garder mon indépendance : au SNUEP-FSU, chacun s'exprime dans le respect de l'autre. Le vote garantit les prises de décisions démocratiques.

J'ai des problèmes financiers mais cette année, je peux payer en 6 fois. 66% de ma cotisation annuelle est déductible des impôts (exemple : une cotisation de 147 € ne revient en réalité qu'à 50 €), je peux même bénéficier d'un crédit d'impôt si je ne suis pas imposable.

J'ai une interrogation, le syndicat est là pour moi.



La profession est attaquée, le SNUEP est là pour défendre les intérêts collectifs des personnels

Le Rectorat envisage de fermer une section du lycée.

Je ne suis pas d'accord avec les CCF, la durée des PFMP.

Se syndiquer au SNUEP c'est travailler collectivement et s'engager ensemble pour défendre sans relâche notre statut, nos droits de fonctionnaires, de salariés, de pensionnés, pour défendre et promouvoir notre métier, nos enseignements, nos établissements, notre retraite.

Se syndiquer au SNUEP-FSU, c'est donner plus de force à ses idées, plus de poids à son action, c'est choisir l'efficacité du collectif contre l'individualisme qui ne mène à rien.

Au SNUEP-FSU, les militants sont des enseignants en exercice : il n'y a pas de permanent avec un temps de décharge complet.

Le SNUEP-FSU, c'est un syndicat démocratique. Chacun s'y exprime et est consulté sur les décisions. Lors des congrès nos représentants portent nos mandats.

Je veux lutter pour l'enseignement public, pas pour le développement de l'apprentissage.

Je veux des représentants à mon écoute, qui comprennent mes difficultés.

Nous adhérons au SNUEP-FSU. Rejoignez-nous !

Le 2014 : nous sommes tous concernés

Les agitations habituelles de dernière minute de certains syndicats, à l'approche des élections, ne doivent pas vous tromper.

Pendant toute la mandature, les militants du SNUEP, sur le terrain, fournissent un travail syndical sérieux, à l'écoute et au service des collègues.

Offensif et engagé, le SNUEP vous consulte, porte vos

mandats, défend vos intérêts, vous renseigne, vous rend compte de ses activités. Le SNUEP vit pour vous et par vous.

En votant pour le SNUEP (CAPA et CAPN) et la FSU (CTA et CTN) vous ferez un vote cohérent qui défendra votre avenir.

Remplissez complètement et LISIBLEMENT ce bulletin, cela facilite le travail des militant(e)s. MERCI

Ancien-ne adhérent-e N° :

M. Mme

NOM :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance : / /

Bat, Étage, Porte :

Lieu-dit :

N° et voie :

Boite Postale, Cidex : Code Postal :

COMMUNE

Tél : Fax :

Portable :

Courriel :

ACADÉMIE (au 01/09/2014) : LIMOGES

SITUATION ADMINISTRATIVE

PLP CPE CI Norm HC Stagiaire

Contractuel-le CDD CDI Vacataire

Temps partiel :% Nb d'heures :

Echelon au 01/09/14 :

depuis le/...../.....

Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MGI, inspection, ZR, congés divers) :

Retraité-e En congé Sans emploi

AFFECTATIONS

N° Code du R.N.E.

A Titre Provisoire

ZR

Lieu d'exercice

N° Code du R.N.E.

Etablissement d'exercice

Rattachement administratif

Type d'établissement

LP SEP SES EREA

Collège Lycée SUP FC

Nom de l'établissement.....

Ville :

RESPONSABILITÉS SYNDICALES

Secrétaire Local (SL1) :

Correspondant Local (CL) :

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions.

Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquée dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

Date d'adhésion :

Signature :

COTISATIONS DES PLP ET CPE

Sans traitement : 27 € - E.A.P. : 27 € - Assistant d'éducation : 36 €

Stagiaire : 99 € - Non-titulaire : 93 €

Retraité-es : 87 € (PLP1) ; 96 € (PLP CN) ; 108 € (PLP HC)

Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement

Ech.	Cl. Norm (€)	H.C. (€)
1		138
2		156
3	114	168
4	120	178
5	126	192
6	129	207
7	138	219
8	147	
9	156	
10	171	
11	183	

66 % de votre cotisation est déductible des impôts (100 % si frais réels)

La demande de prélèvement automatique est à renvoyer seulement en cas de première demande de prélèvement ou de changement de coordonnées bancaires, joindre un RIB avec le formulaire d'autorisation de prélèvement disponible sur le site du SNUEP-FSU : www.snuép.com

COTISATION : €

Mode de paiement :

Prélèvement automatique :

Renouvellement de prélèvement :

Chèque(s) : 1 2 3

Dès que l'adhésion est enregistrée elle est définitive et ne peut être remboursée.

Banque :		Agence :	
Chèque(s)			
N°	Montant en €	Date d'encaissement	

Recomposition des Régions : des interrogations importantes

Alors que la réorganisation territoriale va être conduite sans consultation des populations, guidée par une politique d'austérité budgétaire, nous sommes en droit, voire dans l'obligation, de nous interroger sur les conséquences de ces « recollages » dans une Région qui deviendrait la plus grande en superficie mais une des plus pauvres aussi !

Quelles en seraient les missions ? Quelles améliorations cette nouvelle organisation territoriale apporterait-elle aux services publics ?

Quelles améliorations pour la démocratie locale ? Où seraient les instances de concertation ?

Quelle amélioration pour la réduction des inégalités territoriales ? Où se feraient les économies ?

Quelles conséquences pour les agents concernés ? Quels statuts : transfert, mise à disposition ? Maintiens des conditions d'emploi des agents, des statuts, préservation de leur situation ainsi que de leurs acquis et droits sociaux aussi bien individuels que collectifs ?

Personnellement je ne trouve que des réponses inquiétantes !

Le temps d'une réflexion sereine qui associe les usagers de la fonction publique et les fonctionnaires qui connaissent leurs besoins eût été nécessaire.

Pour le SNUEP-FSU, ce sont bien les besoins sociaux et environnementaux, la nécessaire réduction des inégalités et le renforcement de la démocratie qui doivent guider la réflexion et non l'austérité. Les académies suivront-elles le schéma ? Imaginez-vous TZR dans une académie allant de Dreux à Beaulieu ou de Merlines à l'île de Ré.

Et dire que nos aïeux se sont battus pour construire la France Une et indivisible ! Sommes-nous prêts à perdre notre identité pour de futurs « länders » où nous ne parlerons bientôt plus que ... la langue internationale du commerce ?

Béatrice GAUTHIER

Pour l'enseignement professionnel
Ne lâchons rien!



SNUEP LIMOUSIN Pour l'Enseignement Professionnel Public
Bulletin trimestriel du SNUEP-FSU Section Académie de Limoges
CPPAP : 1017 S 06224. Dépôt légal : à parution
Directrice de publication : M.T. BODO
Réalisation : C. GAUTHIER
Imprimé par nos soins 26 avenue Guynemer 19100 BRIVE

ENSEIGNEMENT

RECHERCHE

CULTURE

SPORTS



PRÊTS IMMOBILIERS,
CRÉDITS CONSO,
ÉPARGNE,

SOLIDAIRE
DE VOS
ENGAGEMENTS

ASSURANCES,
SERVICES BANCAIRES,
SOLIDARITÉ ET MUTUALISME

LA BANQUE DU MONDE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

**Caisse de Crédit Mutuel
Enseignant de Limoges**

Le Colisée

13 Place Jourdan - 87000 Limoges

Tel. 05 55 10 09 78 - Fax. 05 55 49 14 97

e-mail : 3655000@cmlaco.creditmutuel.fr

Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr